

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2019

L'An deux mille dix-neuf,
le 22 février à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 février 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Pierre-Jean MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Isabelle THIOULOUSE

Etait absent excusé :

Christian PLANQUE

Christian PLANQUE a donné pouvoir à Francette PAGES

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2019 est adopté : 7 pour, 1 abstention, 1 contre, 2 n'ont pas participé au vote.

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

Acceptation de dons :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'association Boule de Rives d'Ance propose de donner à la commune la caisse de camion dont elle dispose. Cette caisse sera testée pour le stockage des paddles. D'autre part, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Jacky Freycenet propose de faire un don à la commune d'un châssis pour faciliter le déplacement de cette caisse. Sabine Bouquet indique que cette caisse de camion déplaçable sera dangereuse.

Le conseil Municipal décide d'accepter ces deux dons. 9 pour, 1 abstention, 1 contre.

Convention Assistance Retraites 2019-2022 :

Le conseil Municipal décide de renouveler la convention assistance retraites avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire pour remplir l'ensemble des dossiers relatifs à la Caisse Nationale des Retraites des Agents de Collectivités Locales. 10 pour, 1 abstention.

Travaux d'éclairage public à La Bastide :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'enfouissement des réseaux à La Bastide.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire qui a la compétence Éclairage Public. Les travaux de génie civil seront réalisés en régie par la commune. L'estimation des dépenses, en plus des travaux réalisés par la commune, s'élève à : 16 171,94 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$16\,171,94\text{ €} \times 55\% = 8\,894,57\text{ €}$. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 10 pour, 1 abstention, décide d'engager les travaux d'éclairage public à La Bastide avec une participation financière de la commune de 8 894,57 €.

Avenant à la convention de transport scolaire avec la commune de Saugues :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de modifier la convention établie avec la commune de Saugues pour la réalisation de prestation de transports scolaires. En effet, la commune de Saugues souhaite ajouter aux déplacements prévus la visite de fermes dans un périmètre limité à 12 kilomètres autour de Saugues. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention établie avec la commune de Saugues. 10 pour, 1 abstention.

Location mensuelle du chalet n°5 :

Monsieur le Maire présente la demande formulée par Monsieur Maxime FERREZ pour la location d'un chalet sur la base du tarif de location mensuel. Après en avoir délibéré et voté 10 pour, 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'autoriser la location du chalet n°5 à Monsieur Maxime Ferez, jusqu'au 30 avril 2019 maximum. Le loyer mensuel est fixé à 250 euros et le prix du Kwh pour la consommation électrique à 0,15 €.

Location-gérance Les Fauvettes :

Un point d'information est fait à huit-clos

Régularisation du chemin du Mazel à Ombret :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du chemin de randonnée faisant une boucle au départ du bourg et passant par Ombret, il convient de régulariser une portion du tracé entre Le Mazel et Ombret utilisée depuis des temps immémoriaux mais jamais cadastrée. Un document d'arpentage a été réalisé et les parcelles correspondantes à l'emprise du chemin ont été numérotées. Il convient de faire l'acquisition des parcelles cadastrées G1026, G1028, G1031, G1034, G1037, G1040. Ces parcelles sont cédées gratuitement par les propriétaires dans le cadre de cette régularisation. Les frais d'actes administratifs seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'acquisition de ces parcelles. 10 pour, 1 abstention.

Avenants aux travaux du bourg :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les travaux en cours dans le bourg quartier de Pannessac vont se terminer prochainement. Au cours du chantier des prestations supplémentaires imprévues ont dues être réalisées. A contrario, des prestations prévues n'ont finalement pas été réalisées ou en moindre quantité, compte-tenu des optimisations trouvées lors du chantier. Le maître d'œuvre a évalué le nouveau montant final des travaux pour chaque lot :

Le lot 1 passe de 192 410 € H.T à 202 251,70 € H.T.

Le lot 2 passe de 125 955 € H.T à 82 226,60 € H.T. Monsieur le Maire rappelle que ce lot avait déjà été ramené à 98 165 € H.T avant le démarrage du chantier, lors du choix des entreprises.

Le lot 3 passe de 73 561,25 € H.T à 82 031,75 € H.T.

Il convient d'ajouter la prestation de l'entreprise Engepe pour la réalisation du revêtement des accotements.

Le montant total des travaux issu de l'ouverture des plis lors de la remise des offres des entreprises était de 391 926,25 €, il passe donc à 382 530,05 € H.T avec la prestation de l'entreprise Engepe.

Compte-tenu de l'étalement dans le temps du chantier et donc de son suivi, le montant de la prestation du maître d'œuvre doit également être revu. Ce montant passe de 22 035 € H.T à 24 973,01 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de valider ces avenants. 10 pour, 1 abstention.

Renouvellement d'un contrat de location pour un emplacement annuel au camping :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement d'un emplacement annuel au camping municipal qui a été reçue. Il s'agit de l'emplacement n°4. Le Conseil Municipal décide de renouveler la location annuelle de cet emplacement. 10 pour, 1 abstention.

Travaux 2019 dans les forêts sectionnelles et communales :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2019. Ces travaux concernent les forêts sectionnelles du Mont, de Verdun, de Donzac, du Mazel, de St Préjet et les forêts communales.

Après avoir délibéré et voté 10 pour, 1 abstention, le Conseil Municipal, décide de ne pas programmer de travaux dans ces forêts en 2019.

Mise à disposition de 5 emplacements au camping municipal la nuit du 18 au 19 mai :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du rassemblement de véhicules anciens organisé par l'association "Les belles d'antan du Gévaudan", il conviendrait de mettre à disposition de l'association 5 emplacements gratuits au camping municipal pour la nuit du samedi 18 mai au dimanche 19 mai. Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition gratuite. 9 pour, 1 abstention, 1 n'a pas participé au vote.

Point divers :

- Des éventuels dysfonctionnements lors de la réalisation du déneigement le dimanche 03 février et du lundi 04 février sont portés à la connaissance du Conseil Municipal.